



DEMANDE D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR

Personne physique

Type de demande Délivrance d'une licence

Modification d'une licence :

A

N° de licence ou de dossier

Réservé à la CMEQ

1. Identification de l'entreprise

B

Nom à la naissance

Prénom

C

Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)

D

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse physique du siège social de l'entreprise (Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N°

Rue

Bureau/appartement

Municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

N° de téléphone

Poste

Ind. rég.

N° de télécopieur (facultatif)

Ind. rég.

N° de cellulaire (facultatif)

Courriel (facultatif)

J'accepte la diffusion des informations suivantes dans le Registre des détenteurs de licence (cochez) :

N° de téléphone

Courriel

E

Cochez cette case si vous demandez un traitement prioritaire.

A

N° de licence ou de dossier

Inscrivez votre numéro de licence s'il s'agit d'une demande de modification d'une licence existante ou encore votre numéro de dossier si vous le connaissez.

B

Nom à la naissance et prénom

Vous devez indiquer votre nom à la naissance et votre prénom.

E

Traitement prioritaire

Pour qu'une demande soit considérée comme prioritaire, le demandeur doit respecter les 2 critères suivants :

Présenter une demande complète qui comprend le formulaire de demande dûment rempli, le montant adéquat, le cautionnement de licence, etc. ;

Détenir les qualifications requises dans les domaines ou sous-catégories demandés (aucun examen requis).

C

Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)

Inscrivez les autres noms utilisés au Québec reliés à vos activités de construction et figurant sur la déclaration d'immatriculation enregistrée au Palais de justice ou auprès du Registraire des entreprises du Québec.

D

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Vous n'avez pas à fournir un NEQ si le nom utilisé au Québec pour opérer votre entreprise inclut le prénom et le nom complet. Exemple : Pierre Maltais Construction. Si vous en avez un, celui-ci débute par les chiffres 22.

Personne physique : entreprise individuelle. Individu qui fait des affaires seul, sous son propre nom ou sous le nom figurant sur sa déclaration d'immatriculation. On entend par personne physique, un particulier, par opposition à la notion de personne morale qui désigne une entreprise.

RÉSERVÉ À LA CMEQ

1-

N° de demande

A 2.3 Déclaration obligatoire du dirigeant

- A › **Vous ou l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable au cours des 5 dernières années :**
- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la protection du consommateur (OPC) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (CNESST) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (CCQ) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non
- B › **Avez-vous déclaré une faillite personnelle ?** Oui Non
- C › **Au cours des 3 dernières années, avez-vous été dirigeant d'une autre entreprise ayant déclaré faillite ?** Oui Non
- D › **Avez-vous été dirigeant d'une société ou personne morale dans les 12 mois précédant la cessation d'activités d'entrepreneur de cette société ou de cette personne morale ?** Oui Non
- Si oui, indiquez sur une feuille en annexe le nom de la société ou de la personne morale, son numéro de licence et la cause de la cessation.
- E › **Au cours des 5 dernières années, avez vous été dirigeant d'une société ou d'une personne morale déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'un acte criminel ?** Oui Non
- Veillez inscrire le nom de l'entreprise concernée:

A

Déclarations obligatoires (questions)

Important : Vous devez répondre à toutes les questions.

Les actes criminels

La personne physique doit indiquer si elle a été déclarée coupable, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La CMEQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Equifax Canada inc. ont notamment été conclues.

3.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

| | | | |
|---|--|---|---|
| <input type="text"/> Nom à la naissance | | <input type="text"/> Prénom | Réservé à la CMEQ ANNÉE MOIS JOUR <input type="text"/> Date de naissance |
| <input type="text"/> Nom de l'entreprise | | <input type="text"/> NEQ (numéro d'entreprise du Québec) | |

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

| | | |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|
| <input type="text"/> N° | <input type="text"/> Rue | <input type="text"/> Appartement |
| <input type="text"/> Ville, village ou municipalité | | <input type="text"/> Province |
| <input type="text"/> Code postal | | |

3.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

| | | | |
|---|--|---|---|
| <input type="text"/> Nom à la naissance | | <input type="text"/> Prénom | Réservé à la CMEQ ANNÉE MOIS JOUR <input type="text"/> Date de naissance |
| <input type="text"/> Nom de l'entreprise | | <input type="text"/> NEQ (numéro d'entreprise du Québec) | |

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

| | | |
|--|---|-------------------------------------|
| <input type="text"/> N° | <input type="text"/> Rue | <input type="text"/> Appartement |
| <input type="text"/> Ville, village ou municipalité | | <input type="text"/> Province |
| <input type="text"/> Code postal | | |
| <input type="text"/> Ind. rég. | <input type="text"/> N° de téléphone | <input type="text"/> Ind. rég. |
| <input type="text"/> N° de télécopieur | | <input type="text"/> Ind. rég. |
| <input type="text"/> N° de téléphone (cellulaire) | | |

A 3.2 Déclaration obligatoire du prêteur

Parmi les prêteurs énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable au cours des 5 dernières années :

- d'un acte criminel ? Oui Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

Veillez inscrire le nom du prêteur concerné : _____

A

Important

Vous devez répondre à toutes les questions.

Les actes criminels

Les prêteurs doivent indiquer s'ils ont été déclarés coupables, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La CMEQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc. ont notamment été conclues.

B

Cautionnement

Inscrivez le nom de la caution (nom de la compagnie ou de l'association qui émet le cautionnement) et le numéro qui figure sur votre document attestant votre cautionnement original d'un cautionnement de licence par entrepreneur de construction est exigé et doit être déposé à la CMEQ par l'entreprise ou par la caution elle-même.

Référez-vous au dépliant « Le cautionnement de licence » au besoin.

4. Cautionnement original de licence obligatoire

Nom de la compagnie de la caution

B

N° du cautionnement

S'il s'agit d'une demande de licence et que vous avez choisi SEULEMENT les sous-catégories 1.1.1 et/ou 1.1.2 à la section 2 du formulaire, vous n'avez pas à fournir un cautionnement de licence.

5. Déclaration formelle du répondant

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande et ses annexes sont véridiques et complets et font état de ma situation réelle.

| | | | | | | | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <input type="text"/> |
| Nom | Prénom | | ANNÉE | MOIS | JOUR | | | | |
| <input type="text"/> | | | | | <input type="text"/> | | | | |
| Signature | | | | | Date | | | | |

Faire une fausse déclaration constitue une infraction.

La CMEQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la loi sur le bâtiment. À cet effet, la CMEQ a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc.

Paiement

Le montant total est payable par chèque ou mandat fait à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Si vous connaissez votre numéro de dossier à la CMEQ, inscrivez-le au dos de votre chèque. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. N'envoyez pas d'argent comptant.

L'original de votre formulaire, votre paiement et tous les documents à joindre doivent être acheminés à l'adresse ci-dessous :

CMEQ
Direction de la Qualification
professionnelle
5925, boul. Décarie
Montréal (Québec) H3W 3C9

Si vous désirez remettre votre demande en personne au siège social de la CMEQ, votre paiement pourra être fait par chèque, par mandat, par carte de débit, en argent comptant ou par carte de crédit.

6. Documents à joindre

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis. Une demande incomplète pourrait vous être retournée.

- Document **original** du cautionnement de licence
- Formulaire dûment rempli avec les signatures originales
- Fournir un numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) valide si le nom utilisé au Québec n'inclut pas le prénom et le nom complet
- Chèque au montant exact, à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.
- Votre diplôme si vous faites une demande de formation à reconnaître à la section 2.2. Consultez le Registre des programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen au www.cmeq.org > QUALIFICATION DES MEMBRES.
- Si vous faites une demande d'évaluation de votre dossier professionnel (section 2.3), consultez le document « Dossier professionnel : Qualification par dossier professionnel d'un répondant pour une licence d'entrepreneur ou de constructeur-propriétaire », disponible au www.rbq.gouv.qc.ca, pour connaître tous les documents à joindre ou communiquez avec la Direction de la Qualification professionnelle pour recevoir une copie du document.
- Copie du certificat de libération absolue si vous avez répondu oui à la question B de la section 2.3
- Lettre explicative si vous avez répondu oui à la question D de la section 2.3
- Si vous demandez un traitement prioritaire, payez le double des frais

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

| | | | |
|---|--|---|--|
| <input type="text"/> Nom à la naissance | | <input type="text"/> Prénom | <input type="text"/> Date de naissance ANNÉE MOIS JOUR |
| <input type="text"/> Nom de l'entreprise | | <input type="text"/> NEQ (numéro d'entreprise du Québec) | |

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

| | | |
|--|---|--|
| <input type="text"/> N° Rue | | <input type="text"/> Appartement |
| <input type="text"/> Ville, village ou municipalité | | <input type="text"/> Province |
| <input type="text"/> Ind. rég. | <input type="text"/> N° de téléphone | <input type="text"/> Code postal |
| <input type="text"/> Ind. rég. | <input type="text"/> N° de télécopieur | <input type="text"/> Ind. rég. |
| | | <input type="text"/> N° de téléphone (cellulaire) |

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

